

LE DILEMME DE LOUIS XVIII LORS DE SON SÉJOUR A COMPIÈGNE EN 1814 (29 avril - 1^{er} mai) : *RESTAURER OU INSTAURER LA MONARCHIE EN FRANCE ?*

**Conférence d'Eric Georgin, agrégé de l'Université,
Vice-Président de la Société historique de Compiègne.**

« *De Calais, la cour d'Hartwell se dirigea sur Compiègne. Le roi, arrivant à Paris, venait ainsi du château de ses ancêtres et non de l'exil.* » (Baron de Frénilly)



1^{er} avril 1814. Le major Otenin, commandant d'armes de Compiègne, tient tête avec 1200 hommes et six canons aux 8000 hommes et 28 canons du général prussien von Bülow. Cette résistance est une sorte de baroud d'honneur. Après avoir franchit le Rhin le 11 décembre 1813, les armées de la Sixième coalition sont en effet entrées à Paris le 31 mars 1814. Sénat et Corps législatif s'empresent alors de voter la déchéance de Napoléon Ier, et forment un Gouvernement provisoire. Le 6 avril, alors même que Napoléon abdique sans conditions, le Sénat impérial vote un projet de constitution qui appelle au trône « *Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi* ». Louis XVIII va-t-il accepter la couronne que lui tendent les sénateurs ? Va-t-il se résoudre à être *Roi des Français* à la mode de la Constitution de 1791 ? Va-t-il accepter la souveraineté nationale, le drapeau tricolore, et cette

dérive vers une « démocratie royale » (Guy Antonetti) dans laquelle le Roi, premier fonctionnaire de l'État, n'exerce sa fonction que par la volonté du peuple ? Au contraire, va-t-il réaffirmer qu'il est *Roi de France et de Navarre, par la grâce de Dieu*, seul souverain de son royaume depuis la mort de Louis XVII (juin 1795). Voici tout l'enjeu de l'étape que fait Louis XVIII à Compiègne, du 29 avril 1814 au 2 mai au matin, sur le chemin qui le ramène d'Angleterre à Paris, après une émigration de près de vingt-trois ans. Par delà l'anecdote, le séjour de Compiègne est donc d'une importance de premier plan pour l'histoire politique de la France au XIX^e siècle.

Louis XVIII débarque à Calais le 24 avril 1814, et arrive à Compiègne le 29. Chateaubriand est là pour rendre compte de l'arrivée du Roi aux lecteurs du *Journal des débats*. Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, il évoque de nouveau cet épisode sur lequel d'autres mémorialistes ont abondamment glosé. Marmont, Talleyrand ou, de manière plus anecdotique, le vicomte de Reisset parlent en témoins. La comtesse de

Boigne semble avoir été informée par Pozzo di Borgo, général d'origine corse passé au service de la Russie. D'autres apportent des précisions que leur ont donné des participants, ainsi de Lafayette évoquant les confidences du Tsar Alexandre Ier. D'autres enfin portent un jugement sur des événements qu'ils ne connaissent que de seconde main: ainsi de Vitrolles, Frénilly, Hyde de Neuville ou du chancelier Pasquier. Les historiens du XIXe siècle ont diversement commenté l'épisode, du libéral Duvergier de Hauranne au légitimiste Nettement. Ce dernier est le plus crédible, puisqu'il s'appuie sur les analyses d'Edouard Mennechet, lecteur du roi Louis XVIII, confident du favori du Roi le comte de Blacas, et auteur de *Lettres sur la restauration. Seize ans sous les Bourbons*, chez Urbain Canel et Adolphe Guyot, Paris, 1832. Si les sources inédites sont maigres, nous disposons pourtant d'un témoignage capital et contemporain de l'événement: une lettre du général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode, ministre des Affaires Etrangères du Tsar, envoyée de Compiègne le 30 avril à six heures du soir. (*Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France avec leurs gouvernements de 1814 à 1830*, publiée par A. Polovtsoff, président de la société impériale d'histoire de Russie. Tome I, 1814-1816. Saint-Pétersbourg, édition de la société impériale d'histoire de Russie, 1902.) Nous ne saurions oublier enfin le témoignage inédit de Gaspard Escuyer, bibliothécaire du Palais de Compiègne, et auteur d'une *Histoire de la ville de Compiègne* manuscrite en sept volumes, conservée à la Bibliothèque municipale.

La « petite histoire » du séjour a déjà été racontée avec talent par Quentin-Beauchard dans ses *Chroniques du château de Compiègne*. Nous ne nous attarderons donc ici que sur les épisodes les plus marquants d'un point de vue politique.

Après avoir reçu l'hommage des Maréchaux d'Empire (« *vous avez été continuellement de bons Français* » leur déclare Louis XVIII en trouvant pour chacun d'entre eux un mot aimable), le Roi accueille vingt-cinq députés du Corps législatif, qui semblent renoncer par cette démarche même à réclamer une monarchie issue d'un contrat passé entre le Roi et son peuple. Deux visites revêtent une importance de premier plan, celle de Talleyrand et celle d'Alexandre Ier. L'un et l'autre viennent plaider la cause d'une monarchie constitutionnelle où le Roi serait le jouet d'élites impériales autoproclamées mandataires du peuple français, conservant tous leurs privilèges honorifiques, tout en y ajoutant des attributions politiques que leur avait chichement mesurées Napoléon. Talleyrand arrive à Compiègne le dimanche 1^{er} mai.

D'après le chancelier Pasquier, « *il se vit reléguer dans la foule des courtisans* » et ne fut reçu qu'après deux à trois heures d'attente, et l'intervention du comte de Blacas. C'est dire la déception du *diable boiteux* qui s'attendait à être reçu avec effusion comme le principal artisan de la restauration des Bourbons en France.

Alors que le Tsar était favorable à Bernadotte, au duc d'Orléans voire même à la république, ne l'avait-il pas reçu dans son hôtel de la rue Saint-Florentin pour mieux le convertir à la cause des Bourbons ? Ses arguments avaient alors porté: « *Pour établir une chose durable et qui soit acceptée sans réclamation il faut agir d'après un principe... Nous pouvons tout avec un principe. Je propose d'admettre au trône les princes de la maison de Bourbon* ». Argumentation souvent résumée en ces termes: « *un principe, il n'y en a qu'un: Louis XVIII est un principe, c'est le roi légitime de la France.* » C'est lui qui avait ensuite manœuvré le Sénat et le Corps législatif pour qu'ils votent la déchéance de l'Empereur, nomment un Gouvernement provisoire, et appellent *Louis-Stanislas-Xavier* comme *Roi des Français*. Or Louis XVIII se garde bien d'avoir le moindre égard pour l'évêque apostat. Les *Mémoires* de Talleyrand ne font état que d'une conversation sans portée politique aucune. Ils n'ont

à rapporter qu'un *mot* comme aimait tant à en faire ce roi lettré: « *Je suis bien aise de vous voir. Nos maisons datent de la même époque. Mes ancêtres ont été plus habiles. Si les vôtres l'avaient été plus que les miens, vous diriez aujourd'hui: Prenez une chaise, approchez-vous de moi, parlons de nos affaires. Aujourd'hui, c'est moi qui vous dit: Asseyez-vous et causons.* » Déclaration pleine d'à-propos et de sel, qui nous montre un Louis XVIII en majesté. Propos de salons qui déniaient toute mission politique au prince de Bénévent.

Après Talleyrand, c'est le Tsar qui vient plaider la cause d'une restauration de la monarchie aux conditions de Sénat dont il se veut le protecteur. Voyons ce qu'en dit la comtesse de Boigne: « *[Le Tsar] partit pour faire visite à Louis XVIII, avec l'intention de passer vingt-quatre heures à Compiègne. Il y fut reçu avec une froide étiquette. Le Roi avait recherché, dans sa vaste mémoire, les traditions de ce qui se passait dans les entrevues des souverains étrangers avec les rois de France, pour y être fidèle. L'Empereur, ne trouvant ni abandon ni cordialité, au lieu de rester à causer en famille comme il le comptait, demanda au bout de peu d'instant à se retirer dans ses appartements. On lui en fit traverser trois ou quatre magnifiquement meublés et faisant partie du plain-pied du château. On les lui désignait comme destinés à Monsieur, à monsieur le duc d'Angoulême, à monsieur le duc de Berry, tous absents; puis, lui faisant faire un véritable voyage à travers des corridors et des escaliers dérobés, on s'arrêta à une petite porte qui donnait entrée dans un logement fort modeste: c'était celui du gouverneur du château, tout à fait en dehors des grands appartements. On le lui avait destiné. Pozzo, qui suivait son impérial maître, était au supplice; il voyait à chaque tournant de corridor augmenter son juste mécontentement. Toutefois, l'Empereur ne fit aucune réflexion, seulement il dit d'un ton bref: « Je retournerai ce soir à Paris; que mes voitures soient prêtes en sortant de table. » [...] Lorsqu'on avertit le Roi qu'il était servi, il dit à l'Empereur de donner la main à sa nièce [la duchesse d'Angoulême] et passa devant de ce pas dandinant et si lent que la goutte lui imposait. Arrivé dans la salle à manger, un seul fauteuil était placé à la table, c'était celui du Roi. Il se fit servir le premier; tous les honneurs lui furent rendus avec affectation et il ne distingua l'Empereur qu'en le traitant avec une espèce de familiarité, de bonté paternelle. L'empereur Alexandre la qualifia lui-même en disant qu'il avait l'attitude de Louis XIV recevant à Versailles Philippe V, s'il avait été expulsé d'Espagne. A peine le dîner fini, l'Empereur se jeta dans sa voiture. »*

Ainsi Louis XVIII avait clairement signifié à Talleyrand qu'il ne devait pas son trône aux intrigues du prince de Bénévent, mais à ses droits dynastiques, et à l'amour du peuple français tel qu'il s'était manifesté, par exemple, le 12 mars 1814 à Bordeaux. Tout aussi clairement, le Roi veut montrer au Tsar qu'il n'entend pas être l'otage des coalisés, et qu'il ne rentre pas en France « dans les fourgons de l'étranger ». En matière de politique intérieure française, la Russie n'a aucun vœu à émettre ni aucun rôle à jouer. Louis XVIII aurait déclaré au Tsar, si l'on en croit Mennechet: « *l'honneur de ma maison et le mien me défendent impérieusement de céder [au] vœu du sénat. [...] Le droit, que l'esprit religieux de nos pères a nommé droit divin, n'est que la conséquence naturelle de la loi du pays. Cette loi, qui a déjà donné à la monarchie française plus de huit cents ans d'une glorieuse existence, veut que, pour le bien général de la société, et non dans un intérêt individuel, la royauté se perpétue dans une famille comme un héritage, sans qu'il soit permis à aucun de ses membres d'aliéner la moindre partie de ce dépôt sacré. C'est en vertu de cette loi que je suis roi de France depuis la mort de Louis XVII. Si mon droit au trône n'était pas tout entier dans cette loi, quel serait mon titre à y prétendre? Un vieillard infirme, un*

malheureux proscrit, était le roi de France. Ce titre seul a suffi pour que la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, le rappelât, avec amour, au trône de ses pères. Je reviens à sa voix; mais je reviens roi de France. Je suis prêt, cependant, à donner à mon peuple une constitution qui rassure toutes les consciences et concilie tous les intérêts. Si je fais abandon d'une partie de mon autorité afin d'accroître, dans une sage mesure, les libertés du pays, ce n'est point pour satisfaire aux exigences du sénat, c'est uniquement parce que telle est ma volonté. Je suis, en cela, l'exemple de plusieurs de mes prédécesseurs. »

C'est donc à Compiègne que Louis XVIII commence à rédiger la déclaration qui définit cette « monarchie limitée » (Stéphane Rials) qu'il entend restaurer en France. Le Tsar Alexandre devait reconnaître la déconvenue qui fut la sienne à Compiègne devant Lafayette: « *Que vouliez-vous que je fisse? Je voulais qu'au lieu de donner eux-mêmes une constitution, les Bourbons en reçussent une de la nation, et j'étais allé à Compiègne avec l'espoir d'obtenir du Roi qu'il renoncerait à ses dix-neuf ans de règne et autres prétentions de ce genre. La députation du Corps législatif y était avant moi pour le reconnaître sans conditions. Contre le Roi et le Corps législatif j'étais impuissant* ». Louis XVIII n'entendait pas renoncer à exercer l'autorité royale dans toute sa plénitude. Il aurait pu dire, comme plus tard Charles X: « *Plutôt scier du bois que de régner comme le roi d'Angleterre* ». Chateaubriand, lui, constate: « *Quand il est assis dans son fauteuil, avec ses guêtres à l'antique, tenant sa canne entre ses genoux, on croirait voir Louis XIV à cinquante ans.* »